

En vertu du principe de précaution



■ Le projet initial vu en venant de Frais.

Le conseil municipal a unanimement mandaté son maire pour engager deux sujets importants consécutifs au changement de l'exécutif de la CCTB.

Tout d'abord, le projet commun du gymnase intercommunal avec la salle des fêtes communale qui devait voir le jour à la sortie du village en direction de Phafans semble ajourné, l'exécutif de la CCTB privilégiant

le dossier de l'assainissement des communes de Fontenelle, Petit-Croix et de Reppe. Du moins c'est ce que déduit le maire au vu de la ventilation des sommes du budget.

La commune comptant réaliser au plus tôt une salle communale pour ses habitants va donc explorer avec les architectes et les juristes la moins mauvaise solution pour reprendre son autono-

mie. Il s'agira en l'occurrence de rompre la convention de maîtrise d'ouvrage qui la lie à la CCTB.

Le deuxième point concerne le rattachement de Bessoncourt à la CAB. Guy Mouilleseaux a longuement expliqué l'évolution de l'intercommunalité en France en lisant un extrait d'un document qui prévoit qu'en 2017 le seuil d'une communauté de communes se si-

tuera à 10.000 habitants. Par ailleurs, étant donné la situation financière catastrophique du Pays sous-vosgien, il est facile de laisser les imaginations vagabonder...

Par conséquent, les conseillers ont donné mandat à leur maire pour demander officiellement à la CAB de faire une simulation de rattachement. Quelques points positifs sont déjà identifiés :

la CAB passerait le seuil des 100.000 habitants, Perouse, Denney et Chèvremont, les communes voisines, sont déjà à la CAB et c'est la CAB qui distribue l'eau à Bessoncourt. Autant de points forts à mettre en équation avec les points négatifs (impôts locaux, etc.). Il faut donc se hâter lentement mais l'idée fait son chemin et au final la décision appartiendra au préfet.